

Évolution positive des indicateurs du recouvrement

Les indicateurs du recouvrement affichent des évolutions positives depuis un an. Le niveau des impayés est globalement en diminution, alors que les demandes de délais sont orientées à la baisse.

À fin avril, le taux d'impayés, hors taxations pour non déclaration, de l'ensemble des entreprises du secteur privé, est en diminution de 0,43 point sur un an. L'amélioration provient des entreprises de moins de 250 salariés alors que le taux se dégrade légèrement sur les très grandes entreprises (plus de 2 000 salariés), le taux restant malgré tout à un très faible niveau.

À fin mars, les demandes de délais pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés) continuent d'afficher une forte baisse sur un an glissant (- 20,3 %). Cette diminution est plus importante que celle du mois précédent. Sur trois mois, la tendance semble se poursuivre, puisque les demandes de délais continuent de reculer fortement.

Sur l'ensemble des entreprises de plus de 9 salariés, les demandes de délais sont en baisse sur un an (- 10,2 %). Ce nouveau retournement de tendance intervient du fait d'une comparaison favorable. Il y avait eu en effet de nombreux délais demandés pour les grandes et très grandes entreprises en mars 2018. La tendance est néanmoins à la hausse pour les entreprises de 50 à 249 salariés.

Chiffre clé

1,5 million d'appels reçus en 2018 à l'Urssaf Ile-de-France

L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. **En 2018**, elle a collecté **119 milliards d'euros** de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.

Indicateurs internes à la gestion de l'organisme

Évolution annuelle à fin avril 2019

Entreprises du secteur privé

Taux des restes à recouvrer hors taxations pour non déclaration (sur 12 mois glissants) - 0,43 pt

Évolution annuelle à fin mars 2019

Entreprises - 10 salariés

Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) - 20,3 %

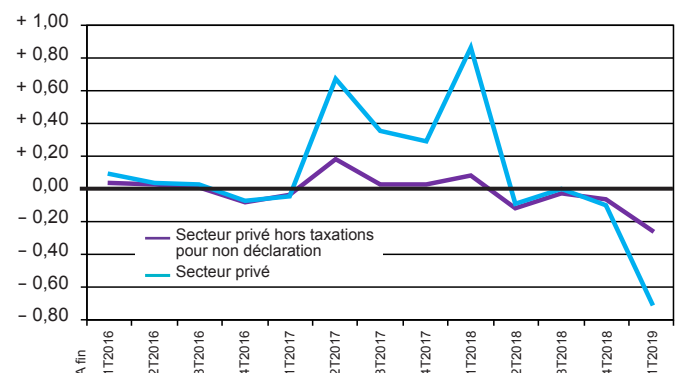
Entreprises + 9 salariés

Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) - 10,2 %

Taux des restes à recouvrer : montant des cotisations non soldées par rapport aux cotisations déclarées par les entreprises.

Source : Urssaf - Acoiss

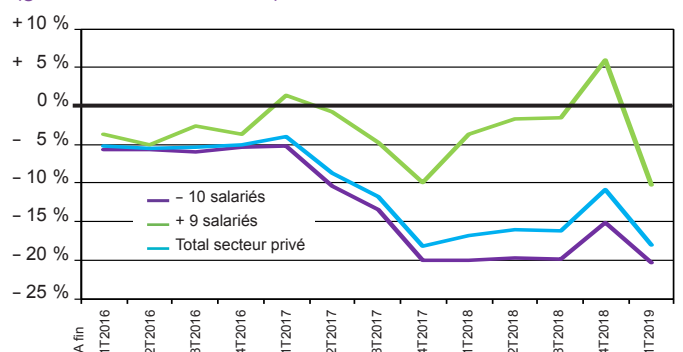
Évolution des taux des restes à recouvrer en point (glissement annuel)



Note : en 2017, une nouvelle loi sur le calcul des taxations pour non déclaration a eu pour conséquence l'augmentation de ce type de créance.

Source : Urssaf - Acoiss

Évolution des demandes de délais (glissement sur 12 mois)



Source : Urssaf - Acoiss

Faible croissance des DPAE

À fin février, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en augmentation de 1,3 % sur un an, soit une croissance légèrement supérieure à celle observée les trois derniers mois. Cette progression découle de la croissance des CDI alors que les CDD de moins d'un mois sont en légère hausse (+ 0,9 %). Par contre, le nombre de CDD de plus d'un mois est toujours en repli (- 2,3 %). Sur les trois derniers mois connus, le nombre de DPAE augmente légèrement de 0,2 %, du fait des CDD de moins d'un mois (- 0,4 %) qui évoluent en territoire négatif pour le second mois consécutif.

Le nombre de DPAE en CDI enregistre une progression sur un an glissant (+ 5,4 %). Cette croissance importante ralentit petit à petit, mois après mois. En effet, il semble que le niveau record de CDI se rapproche tout doucement d'un niveau plafond. Sur les trois derniers mois connus, la hausse est de 3,7 %.

Une année dynamique pour l'emploi

Au 4^e trimestre, l'emploi salarié privé en Ile-de-France affiche une hausse trimestrielle de 0,5 %, grâce à tous les grands secteurs. Près de 21 700 emplois ont été créés durant ces trois mois. Sur un an, le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 69 400 salariés (+ 1,5 % sur un an). Dans le même temps, l'emploi national a un rythme légèrement moins soutenu (soit + 0,9 % sur un an).

La masse salariale progresse de 4,0 % sur un an cumulé (+ 4,7 % pour le seul 4^e trimestre), soit une progression plus importante que celle observée au plan national (+ 3,5 %). La croissance de la masse salariale, très dynamique depuis début 2017, affiche ainsi huit trimestres avec une hausse supérieure à 3,0 %. Sur un an, sa progression découle néanmoins aussi bien d'un effet salaire que d'un effet emploi. En conséquence, la croissance du SMPT (salaire moyen par tête) est très dynamique (+ 3,1 % sur un an contre + 2,1 % à fin septembre 2018). Il s'établit à 3 408 € brut. Au niveau national, la hausse du SMPT est moins rapide (+ 2,3 %).

Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

Évolution annuelle à fin février 2019

| | |
|---|-----------|
| Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants) | + 1,3 % |
| Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants) | + 0,2 % |
| Nombre de CDI (sur 12 mois glissants) | + 5,4 % |
| Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants) | - 2,3 % |
| Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants) | + 0,9 % |
| Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants) | 1 352 667 |

Évolution annuelle à fin décembre 2018

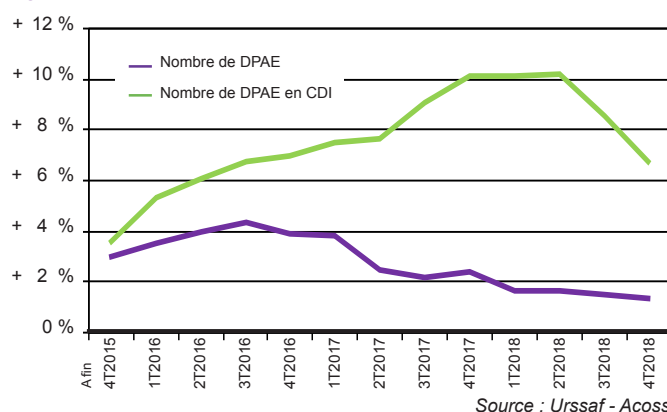
| | |
|--|-----------|
| Effectifs salariés | + 1,5 % |
| Salaire Moyen Par Tête | + 3,1 % |
| Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées) | 4 762 008 |

Évolution annuelle du 4^e trimestre 2018

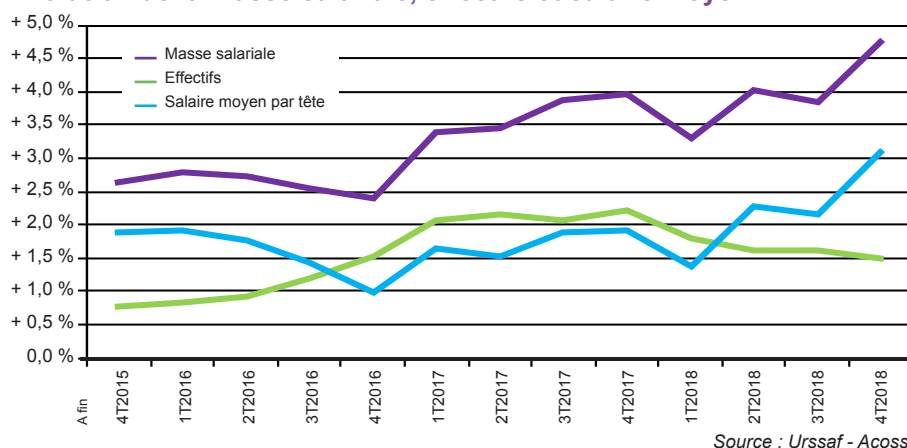
| | |
|--------------------|---------|
| Assiette salariale | + 4,7 % |
|--------------------|---------|

Source : Urssaf - Acooss

Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



Évolution de la masse salariale, effectifs et salaire moyen



AVERTISSEMENT. Le champ et les sources de l'intérim (Dares) ont évolué. Plus d'informations dans l'Acooss Stats 274 disponible sur www.acooss.fr. De plus, la mise en oeuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) progressive, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.